

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 17/06/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	GINDRE Nicolas
Secrétaire de séance :	SAVOIE Jean-Christophe

M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26/04/2011 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ELECTION DES SENATEURS**

M. le Maire fait part du décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté n° 562 du 31 mai 2011 transmis par M. le Préfet du Jura fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune.

En application du code électoral, pour la commune de Septmoncel, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, élit par vote à bulletin secret :

- 1) les 3 délégués titulaires suivants :
  - M. GINI Patrick
  - M. MICHARD Jean-Louis
  - M. ROLANDEZ Alain
  
- 2) les 3 délégués suppléants suivants :
  - Mme ARBEZ-CARME Elisabeth
  - Mme MICHAUD Sylvie
  - Mme PILLARD Claudie

## **II. AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE : ACTE D'ENGAGEMENT AVEC ENTREPRISE SJE**

M. le Maire rappelle que dans l'opération "Cœurs de Villages" initiée par la Communauté de Communes des Hautes Combes, puis relayée par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, les travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement de la fontaine Place Dalloz sont à la charge de la commune.

Lesdits travaux présentés dans l'acte d'engagement de la Société Jurassienne d'Entreprise (SJE) se montent à 6 882,57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire, dans le cadre de la procédure de marché, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **III. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

En application de la loi de réforme des collectivités territoriales visant notamment à réduire le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes, M. le Maire fait part du projet de M. le Préfet du Jura de fusionner le Syndicat Intercommunal d'assainissement (SIA) du Chapy -*regroupant les communes de Lamoura et Septmoncel*- avec le Syndicat Mixte du Canton de Morez.

D'une part, M. le Maire relève l'incohérence par rapport aux deux bassins versants.

D'autre part, M. le Maire ainsi que les délégués du Comité Syndical du SIA du Chapy informent l'assemblée que ce dernier a réalisé des investissements conséquents dont le financement s'achèvera en décembre 2014 alors que le Syndicat Mixte du Canton de Morez n'a pas encore procédé à des travaux. En conséquence, cette fusion poserait d'autant la question de l'évolution des coûts pour les administrés.

Considérant ces arguments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse catégoriquement la proposition de M. le Préfet.

## **IV. MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MME CLAIRE TESMOINGT**

Suite à la municipalisation au 01/01/2011 des structures "CRECHE" et "CLSH" de la Maison de l'Enfance entre les communes de Lamoura et Septmoncel, M. le Maire précise que la partie secrétariat est assurée par un agent administratif de la commune de Lamoura.

Il convient donc d'établir une convention pour la mise à disposition par la commune de Lamoura à la commune de Septmoncel de Mme Claire TESMOINGT à raison de 7 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

## **V. COURRIERS DIVERS**

### **A) PLATE FORME FIN DU PRE - REFUS DOSSIER C.N.D.S.**

M. l'Adjoint donne lecture du courrier du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) informant que le projet d'équipement de la plate-forme de la Fin du Pré n'est pas éligible au titre de subvention car le montant est à 4 500 €

### **B) CONVENTION : COMMUNE / FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET ESCALADE**

M. le Maire fait part de la demande de la Fédération Française de la Montagne et Escalade qui sollicite l'établissement d'une convention avec la commune, propriétaire de parcelles équipées de voies d'escalade.

L'assemblée est favorable à cette convention qui concerne les parois d'escalade sous les Grès et mandate M. le Maire pour la signature des documents.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) TRAVAUX GOUDRONNAGE : CHOIX ENTREPRISE POUR POINT A TEMPS ET DEVIS S.J.E. MONOCOUCHE**

M. le Maire indique que 4 entreprises ont été sollicitées pour un devis de travaux de 6 tonnes point à temps. L'entreprise SAULNIER, mieux-disante, a été retenue par la Commission Voirie pour un montant de 10 620.18€.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le marché signé en 2010 avec la Société S.J.E. inclut des travaux programmés en 2011 auxquels il est nécessaire d'ajouter la réalisation d'un enduit monocouche sur les tronçons Rue Grévy, Rue du Lavoir, Montée du Grand Essard, Cour de la Gendarmerie. Le devis établi par la Société S.J.E. pour les travaux complémentaires s'élève à 4 200 € H.T., soit 5 023,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant de l'entreprise S.J.E. et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **B) DEVIS SCEB : POSE DE FOURREAUX FIBRE OPTIQUE RUE DE LA POSTE**

Compte tenu des travaux d'effacement de lignes en cours de réalisation Rue de la Poste, M. le Maire suggère de prévoir la pose de 2 fourreaux destinés au passage de la fibre optique.

Un devis a été demandé auprès de la Société SCEB qui s'élève à 551.23 € H.T, soit 659.27 € T.T.C.

Considérant l'intérêt d'anticiper les besoins, l'assemblée est également favorable à ce qu'un second devis soit demandé pour la partie Rue de la Liberté et Rue des Ecoles.

Pour financer ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) - 1 500 €
- Compte 2315 (immos en cours installations techniques) + 1 500 €

C) DEVIS M. François REGAD SUITE CONTROLE ELECTRIQUE MAIRIE ET ECOLE

M. le Maire rappelle qu'un contrôle électrique sur les bâtiments de la mairie et de l'école était nécessaire.

M. François REGAD a réalisé ces travaux et constaté des dysfonctionnements. Deux devis pour la mise aux normes des installations sont proposés :

- 161.85 € TTC pour la partie mairie,
- 1098.59 € ttc pour la partie école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité de ces travaux et autorise M. le Maire à signer les devis présentés.

D) DEVIS JALONS MBS ADIC

A la demande de l'employé communal, des jalons de voirie doivent être achetés.

Le devis obtenu de la Société MBS ADIC est de 5.83 €/pièce.

L'assemblée souhaite que d'autres devis soient demandés afin d'établir une comparaison de prix.

E) CHOIX DE LAMPADAIRES

M. Jean-Louis MICHARD a transmis à chaque membre du conseil municipal un choix de photos de lampadaires compatibles avec des lampes LED.

Avant de retenir le modèle définitif, M. le Maire souhaite que M. MICHARD obtienne des informations complémentaires sur les lampes préconisées par le SIDEDEC.

F) AFFICHE SUR PANNEAU D'AFFICHAGE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une affiche apposée au panneau d'affichage de l'ancienne boulangerie et invite le détenteur de l'adresse e-mail à mettre en place une adresse valide.

D'autre part, toutes propositions peuvent être adressées par mail à : [mairie-septmoncel@wanadoo.fr](mailto:mairie-septmoncel@wanadoo.fr)

G) POINTS D'EAU PIECE D'AVAL ET PIECE D'AMONT

Une réunion a été organisée le 16/06/11 par le Parc Naturel Régional, en présence d'un représentant de la Chambre d'Agriculture et d'élus des communes de Lajoux et Septmoncel.

Un inventaire des points d'eau existants a été dressé ainsi qu'une étude de travaux à réaliser, et ce, dans le souci de poursuivre l'exploitation de la pâture et de préserver les sources.

Une prise en charge des travaux peut être escomptée à hauteur de 50 % (Europe et Région).

Une nouvelle réunion est programmée le 29/06/11.

Séance levée à 19 h 40  
Affiché le 23 /06/2011

Le Maire,  
Raphaël PERRIN